

FRANCE CONTENTIEUX : Les relances injustifiées des faux contrats IBERDROLA



Nous avons géré beaucoup de dossiers nés de faux contrats au profit du fournisseur d'énergie IBERDROLA.

La société a accepté sans difficulté d'annuler tous les contrats annulés. Nous avons cru que ce gros dossier était fini.

Le nombre de courriers reçus depuis un mois montre que la société a mis en oeuvre une action stupéfiante.

Malgré les courriers envoyés annulant le contrat et donc toutes les factures qui pourraient être émises, les consommateurs reçoivent des lettres de relances de la société FRANCE CONTENTIEUX avec une majoration des intérêts de retard.

Si vous êtes victime de ces faux contrats, vous devez envoyer un courrier recommandé avec AR à IBERDROLA pour demander l'annulation du contrat. Vous devez aussi déposer plainte contre X pour faux et usage de faux. Vous pourrez aussi joindre le récépissé du dépôt de plainte à votre courrier à IBERDROLA.

Si vous avez déjà écrit et avez reçu la lettre d'annulation, faites un courrier à IBERDROLA en recommandé avec AR pour EXIGER l'arrêt de cette tentative de recouvrement. Il faut joindre la copie de la lettre d'annulation. Vous pouvez pour information envoyer ce courrier en lettre simple à la société de recouvrement de créances. Elle n'a pas le pouvoir d'annuler les factures. C'est un acte qui n'a aucune valeur juridique.

En tout état de cause NE PAYEZ PAS !

Si après avoir fait ces démarches, vous n'y arrivez pas, contactez nous soit par courrier avec la copie de vos documents (lettres, AR, factures recto verso...) pour que nous puissions intervenir.

Le courrier est à adresser à ADC FRANCE

3 Rue Guerrier de Dumast

54000 NANCY

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.adcfrance.fr/agir-avec-ladc/devenir-adherent/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France.